

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ...22/05/2018...
et publication
le ...24/05/2018...
et notification
le



Convention de partenariat 2018

entre

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy, situé 11 rue Traversière à Labastide-Murat (46 240), représentée par sa Présidente Catherine Marlas, dûment habilité par délibération du Comité syndical du Parc en date du 27 mars 2018, et ci-dessous dénommé « le Parc »,

ET

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, située Hôtel administratif Wilson, 72 rue du Président Wilson à Cahors (46 000), représentée par son Président Jean-Marc Vayssouze-Faure, dûment habilité par délibération communautaire en date du 14 mai 2018, et ci-après dénommé le Grand Cahors,

ET

L'association Cahors Juin Jardins, située 103 rue Joachim Murat à Cahors (46 000), représentée par son Président Philippe Dereuder, et ci-dessous dénommée « Juin Jardins ».

Contexte

Le Festival Cahors Juin Jardins a été créé en 2006 à l'initiative des associations Effeuillage puis Juin Jardins dans le cadre de la valorisation des jardins secrets de la Ville de Cahors à laquelle s'est joint le Grand Cahors depuis 2009.

En 2014, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a proposé à Juin Jardins d'être partenaire du Festival en incitant les communes du Parc, adhérentes au Grand Cahors, à participer au Festival, contribuant à faire sortir ce dernier des murs de la ville-centre pour la première fois. Ce fut le projet fondateur du Jardin flottant, dans lequel 11 communes de la vallée du Lot s'associèrent pour transporter à Cahors par voie fluviale, 11 jardins imparfaits qui furent assemblés devant le Pont Valentré et présentés unis aux festivaliers. L'année suivante, le Parc et Juin Jardins renforcèrent leur partenariat en proposant aux communes de créer, chacune, un jardin dans leur village sur la base du concept des jardins paysage. Ainsi naquit le parcours des jardins paysage en vallée du Lot.

Ce projet, fédérateur de territoire, mobilise des élus et des habitants ayant conçu dans chaque commune un jardin participatif et citoyen qui évolue chaque année au gré des saisons et des thèmes proposés par le festival : le jardin imparfait (2014), le jardin paysage (2015), le jardin en mouvement (2016), sources et ressources (2017). En 2018, le thème est « demain se rêve ».

Ces jardins sont des lieux d'expérimentation et d'expression de dynamiques citoyennes, de savoirs et de savoir-faire partagés, de convivialité et de lien social territorial. Ils sont aussi des espaces paysagers, poétiques, artistiques, favorisant la contemplation ou la rencontre.

Article 1 : objet de la convention

Le Grand Cahors, le Parc et Juin Jardins conviennent d'être partenaires afin de concevoir, animer et financer le projet de parcours des jardins paysage en vallée du Lot dans le cadre de l'édition 2018 du Festival Cahors Juin Jardins.

Le Grand Cahors confie au Parc le pilotage de ce projet qui pourra impliquer des communes du Grand Cahors situées dans le Parc, mais aussi hors Parc selon les volontés locales.

Article 2 : descriptif du partenariat

Le parcours impliquera en 2018, potentiellement 16 communes et hameaux de la vallée du Lot : Arcambal, Béars-Arcambal, Bégoux-Cahors, Belfort-du-Quercy, Bellefont-la-Rauze, Bouziès, Cabrerets, Catus, Douelle, Esclauzels, Labastide-de-Vert, Lamagdelaine, Le Montat, Saint-Cirq-Lapopie, Tour-de-Faure et Vers-St-Géry.

Un partenariat particulier sera engagé en 2018 avec le Département du Lot au Musée de Cuzals à Sauliac-su-Célé.

Animations :

En 2018, Juin Jardins et le Parc organiseront les Rencontres entre les communes afin de faire en sorte que les jardins soient prêts pour le week-end officiel de découverte du parcours les 8, 9 et 10 juin 2018.

Ces Rencontres seront co-animées par les deux partenaires et feront l'objet de comptes-rendus diffusés à l'ensemble des participants.

Certaines de ces Rencontres se feront sous forme de Green Labs, ateliers collaboratifs où les groupes communaux pourront confronter leurs projets à des « experts » : jardiniers, paysagistes, architectes, plasticiens, médiateurs culturels... 3 Green labs sont prévus au premier semestre de l'année dans trois communes différentes.

Prestations techniques et artistiques :

Juin Jardins et le Parc proposeront des interventions de professionnels (artistes plasticiens, architectes-paysagistes, jardiniers, médiateurs culturels, artisans...) en appui aux groupes communaux, soit collectivement à l'occasion des Green Labs, soit en propre à chaque commune pour la réalisation de leurs jardins, éventuellement pour les animations du week-end inaugural.

Ils proposeront aux groupes communaux de grouper des achats de matériaux ou matériels nécessaires à la réalisation des jardins.

Communication :

Juin Jardins, le Grand Cahors et le Parc développeront une communication commune au tour du projet qui passera par :

- Une communication via les supports de communication de Juin Jardins : programme du Festival, conférences de presse, communiqués de presse, relations médias, site internet...
- Une communication via les supports de communication du Parc : communiqués de presse, relations médias, site internet, Causseries...
- Une communication pour le grand public via un fléchage directionnel sur sites

Les supports de communication (papier, numérique ou oral) traduiront ce partenariat, soit en faisant figurer les logos des trois partenaires, soit en proposant une co-signature des documents établis, soit en citant les trois partenaires, selon la forme du média retenu. Les dates des manifestations publiques seront arrêtées conjointement.

Article 3 : volet financier

Pour 2018, le budget de l'opération se monte à 9 000 € TTC, décomposé de la manière suivante :

- Achats matériels pour jardins : 2 000 €
- Prestations techniques et artistiques : 4 000 €
- Communication : 1 000 €
- Animation-coordination : 3 000 €

Le Grand Cahors contribuera financièrement au projet à hauteur de 3 000 € TTC qu'il versera au Parc à l'issue du week-end inaugural du 8, 9 et 10 juin 2018 sur présentation d'une facture.

Le Parc sera maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération qui sera inscrite dans son programme d'actions 2018. Il apportera 6 000 € en fonds propres dont 3 000 € sous forme d'une valorisation de son temps de travail.

Juin Jardins contribuera au projet au travers de ses budgets propres consacrés au festival et dont une partie sera mutualisée au profit des jardins paysage, notamment en matière de communication (brochure de festival, conférences de presse...) et de temps consacré par l'équipe artistique et technique. Cette contribution est estimée à 5 000 € mais ne donnera pas lieu à facturation.

Article 4 : concertation

Juin Jardins, le Grand Cahors et le Parc conviennent de se concerter en tant que de besoin. Ils privilégient le contact direct, notamment lors des Rencontres, sans s'obliger à créer une structure de concertation formelle. Ils se réuniront toutefois dans les plus brefs délais en cas de demande exprès de l'un des partenaires.

Article 5 : durée et litiges

La présente convention est conclue au titre de l'année 2018.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait en trois exemplaires,
Leà Labastide-Murat


Catherine MARLAS
Présidente
du Parc naturel régional
des Causses du Quercy



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
Président
du Grand Cahors



Philippe DEREUDER
Président
de Cahors Juin Jardins

